

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE**



COMPTE RENDU

CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 6 MAI 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE**

Le Conseil Syndical de l'Association Syndicale Autorisée du Parc de Maisons-Laffitte s'est réuni mardi 6 mai 2025 à 20h35, dans la salle Raymond WAGREZ, au siège de l'association, sous la présidence de Monsieur CHIOZZI, doyen d'âge agissant en qualité de Président conformément aux statuts (article 29).

PRÉSENTS :

Membres du Conseil

François LEJEALLE (Président),
Pierre LIEBAERT (Vice-président)

Patricia BUTEL (syndic)
Jean-Jacques CHIOZZI (syndic)
Jean-Michel DEBRAT (syndic suppléant)
Frédéric DELMAS (syndic)
Jean-Luc GAYET (syndic)
Sabine MARNIQUET (syndic)
Natacha MONNET (syndic)
Nathalie PASSEDOUET (syndic)
Jean-Luc POTTIER (syndic)

Elus municipaux

Claude KOPELIANSKIS (maire-adjoint)

REPRÉSENTÉS :

Frédéric CERTAIN (syndic) représenté par Jean-Luc POTTIER
Philippe TROUKENS (syndic) représenté par Pierre LIEBAERT

EXCUSÉS :

Sophie YOLDJOGLOU (syndic suppléant)



Monsieur Jean-Jacques CHIOZZI en sa qualité de doyen de ce conseil a le plaisir d'ouvrir cette séance et de la présider jusqu'à l'élection du Président.

Le quorum (au moins sept syndics présents ou représentés) étant dépassé, Monsieur Jean-Jacques CHIOZZI déclare la séance ouverte à 20h35.

Approbation du projet de compte rendu de la réunion précédente

Monsieur Jean-Jacques CHIOZZI porte au vote le projet de compte rendu de la réunion du Conseil syndical du mercredi 19 mars 2025, tel qu'il a été transmis avec l'ordre du jour.

Le compte rendu du Conseil syndical du mercredi 19 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Jean-Michel DEBRAT

1.1 Résultat des votes de l'Assemblée des propriétaires du 29 avril 2025

L'assemblée des propriétaires s'est tenue le mardi 29 avril 2025, dans la salle Montesquieu à Maisons-Laffitte, sous la présidence de François LEJEALLE, Président de l'ASP.

Le nombre de rôles émis était de 3 3691 totalisant un nombre de 268 773 voix. Le quorum à atteindre était donc de 134 388 voix, ce qui fut le cas puisque 153 644 voix, représentant 737 rôles ont été comptabilisées.

De ces 153 644 nous avons, pour le vote, dû retirer :

- 393 voix, représentant 5 rôles, car « hors-délai » (article 9.3 des statuts)
- 72 669 voix ont été retirées à Commune de Maisons-Laffitte, C.C.A.S et S.A.E.M et 11 978 voix ont été retirées à France Galop car au-delà des 10 000 voix autorisées par membre (article 10 des statuts)
- Total des voix pour le vote : 68 604

2 délibérations étaient portées au vote et les résultats s'établissent comme suit :

Résultat du vote pour l'approbation des rapports moral et financier- délibération n°2025-01 Voix exprimées : 68 040
--

Ecart constaté de 267 voix entre dépouillement des bulletins et scan vote.

La liste d'émargement est consultable aux bureaux de l'ASP, 13 avenue Cuvier.

POUR	51 850	Soit	76,21 %
CONTRE	15 692	Soit	23,06 %
BLANC	498	Soit	0,7 %



Résultat du vote pour l'élection des membres du conseil syndical- délibération n°2025-02
Voix exprimées : 68 040

*Ecart constaté de 267 voix entre dépouillement des bulletins et scan vote.
La liste d'émargement est consultable aux bureaux de l'ASP, 13 avenue Cuvier.*

POUR	51 438	Soit	75,60 %
CONTRE	16 204	Soit	23,82 %
BLANC	398	Soit	0,58 %

Sont élus pour 6 ans, les candidats suivants de la liste « ASP » :

- Frédéric DELMAS
- François LEJEALLE
- Sabine MARNIQUET
- Nathalie PASSEDOUET

1.2 Élection du Président

L'article 29 des statuts de l'ASP prévoit les dispositions suivantes :

« Au cours de la première réunion, présidée par le doyen d'âge, qui suit immédiatement chacun de ses renouvellements partiels, le Conseil Syndical élit un Président et un Vice-Président.

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Peut être élu Président, tout membre du Conseil Syndical, que ce soit une personne physique ou une personne morale, à l'exclusion de tout salarié de l'ASP ».

Suite au renouvellement par tiers des membres du Conseil Syndical lors de l'assemblée des propriétaires du 29 avril 2025, il y a lieu de procéder à l'élection du Président par un vote à bulletins secrets.

Il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir faire connaître leur candidature à la fonction de Président.

Monsieur François LEJEALLE se déclare candidat.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes de vote trouvés dans l'urne : 13
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13
- A déduire, bulletins blancs : 3
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Résultat du vote : Monsieur François LEJEALLE a obtenu dix (10) voix.

Monsieur François LEJEALLE ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Président.

Le Président remercie les membres du conseil pour la confiance accordée et souligne l'importance de garder le cap et la volonté de préserver le Parc dans cette période plus mouvementée



1.3 Élection du Vice-président

Il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir faire connaître leur candidature à la fonction de vice-président.

Monsieur Pierre LIEBAERT se déclare candidat.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes de vote trouvés dans l'urne : 13
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13
- A déduire, bulletins blancs : 2
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 7

Résultat du vote : Monsieur Pierre LIEBAERT a obtenu onze (11) voix.

Monsieur Pierre LIEBAERT ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé vice-président.

1.4 Composition du Conseil Syndical

Suite aux élections des membres du Conseil lors de l'assemblée des propriétaires et celles du Président et du Vice-président lors de la présente séance, la composition du Conseil Syndical s'établit comme suit :

La composition du conseil s'établit comme suit :

Membres titulaires

-	Président	François LEJEALLE
-	Vice-président	Pierre LIEBAERT
-	Syndic titulaire	Patricia BUTEL
-	Syndic titulaire	Frédéric CERTAIN
-	Syndic titulaire	Frédéric DELMAS
-	Syndic titulaire	Jean-Jacques CHIOZZI
-	Syndic titulaire	Jean-Luc GAYET
-	Syndic titulaire	Sabine MARNIQUET
-	Syndic titulaire	Natacha MONNET
-	Syndic titulaire	Nathalie PASSEDOUET
-	Syndic titulaire	Jean-Luc POTTIER
-	Syndic titulaire	Philippe TROUKENS

Membres Suppléants

-	Syndic suppléant	Jean-Michel DEBRAT
-	Syndic suppléant	Sophie YOLDJOGLOU



I. BUDGET-FINANCES – Pierre LIEBAERT

2.1 Délégation au Président pour engager tous marchés d'un montant inférieur à 40 000 € hors taxes sans approbation préalable du Conseil

Conformément à l'article 28 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006, qui dispose que « le président prend tous actes de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui lui sont délégués par le syndicat dans les conditions prévues à l'article 26 », il est proposé au Conseil Syndical de déléguer au président la faculté d'engager, sans approbation préalable, les marchés dont le montant est inférieur à 40 000 € hors taxes.

Le Président sera tenu d'informer le Conseil Syndical des marchés conclus dans ce cadre lors de la réunion qui suivra leur passation.

Le Président soumet donc à l'approbation du Conseil Syndical la délibération suivante :

À compter de ce jour, et par délégation du Conseil Syndical, le président est autorisé à prendre tous actes relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 40 000 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité cette délégation.

2.2 Remboursement des frais de réparation d'un vélo endommagé lors d'une collision causée par un agent de l'ASA

Monsieur Berthon, propriétaire membre de l'ASA, a été victime le 13 février 2025 d'une collision avec un triporteur conduit par un agent de l'ASA. L'agent, ayant perdu le contrôle du véhicule, est entré en collision avec Monsieur Berthon, alors à vélo, entraînant des dommages matériels à ce dernier.

Après constatation des faits, il apparaît que la responsabilité de l'incident incombe à l'agent de l'ASA.

Monsieur Berthon a fourni une facture de réparation de son vélo s'élevant à 139,99 euros TTC.

Il est proposé au Conseil :

- D'approuver le remboursement à Monsieur Berthon de la somme de 139,99 euros TTC, correspondant aux frais de réparation de son vélo.
- De mandater le Président pour procéder à ce remboursement et accomplir toutes les formalités nécessaires.
- De porter cette dépense au budget

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser le remboursement de la somme de 139,99 euros à Monsieur BERTHON.

III. COMMUNICATION – Jean-Luc GAYET



➤ Journées du Patrimoine – Préparatifs en cours

Un groupe de travail dédié a entamé les préparatifs de la manifestation prévue en septembre à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. Cet événement sera organisé en collaboration avec le Château, dans le cadre de la convention de partenariat.

IV. ESPACES VERTS, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE – Philippe TROUKENS

➤ Abattages

Les travaux d'abattage des arbres sont en cours de réalisation par les équipes opérationnelles. Les interventions restantes seront réalisées par la société SMDA au mois de septembre, dans le cadre du marché public en vigueur.

➤ Diagnostic des arbres avenues Lafayette et Jean-Jacques Rousseau

L'Office National des Forêts (ONF) procède actuellement au diagnostic sanitaire d'environ 300 platanes implantés le long des avenues La Fayette et Jean-Jacques Rousseau.

V. HIPPIзме – Jean-Jacques CHIOZZI

➤ Réunion France Galop et entraîneurs au sujet du centre d'entraînement

Le 18 avril, une réunion s'est tenue dans les bureaux de France Galop à Maisons-Laffitte, en présence des dirigeants et des entraîneurs, afin d'aborder la question des coûts liés au centre d'entraînement.

Tous les participants ont reconnu l'urgence de réaliser des économies. Toutefois, il a été souligné que celles-ci ne sauraient se faire ni au détriment de l'entretien et de la qualité des pistes, ni au risque de porter atteinte à l'image positive du centre d'entraînement.

Les données communiquées par France Galop font état d'un déficit prévisionnel de 1,6 million d'euros pour l'année 2024. Le montant total des charges s'élèverait à plus de 2,5 millions d'euros, pour des recettes estimées à 980 000 euros.

Je vais extraire de ce document les éléments pertinents qui concernent directement l'ASP.

➤ Grand prix de l'ASP 2025

En concertation avec le Jumping, il a été convenu que l'épreuve sélectionnée pour le Grand Prix de l'ASP se tiendra sur la carrière Molière le dimanche 29 juin.

VI. URBANISME

RAS



VII. VOIRIE ET CIRCULATION - Jean-Luc POTTIER

En dernière actualité de la commission voirie, on peut souligner les nombreuses questions soulevées sur les problématiques liées à la voirie lors de l'assemblée des propriétaires du 29 avril.

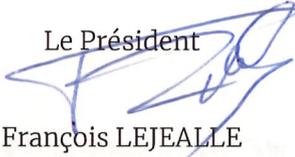
Les travaux de remise en état de l'avenue Buffon ont été globalement bien accueillis par les associés. Toutefois, une attention particulière devra être portée aux plots à mémoire de forme, dont l'inclinaison vers l'extérieur pourrait poser problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h11.

PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion du conseil aura lieu le jeudi 12 juin 2025 à 19h00.

Le Président


François LEJEALLE